



MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS ET DE L'INFRASTRUCTURE

AGREATION D'ENTREPRENEURS DE TRAVAUX

Certificat d'Agréation

Conformément à la loi du 20 mars 1991 et aux articles 3, 4, 5, 10, 11 et 12 de l'arrêté royal du 26 septembre 1991 et sur avis de la Commission d'agrégation des Entrepreneurs, l'entreprise :

BALTEAU I.E. S.A.
Rue Hector Denis 33
4420 MONTEGNEE
TVA 423.965.422

est agréée tant pour l'exécution des travaux attribués par des personnes de droit public que par d'autres personnes morales auxquelles s'applique la loi relative aux marchés publics et pour des travaux subventionnés à concurrence d'au moins 25% ou financés directement sous quelque autre forme que ce soit à concurrence d'au moins 25 % par des personnes de droit public auxquelles s'applique la loi relative aux marchés publics, dans les classes et catégories ou sous-catégories suivantes:

Classe 3, Sous-Catégorie C6 *
Classe 5, Sous-Catégories P3 – S1 – S4 *
Classe 6, Sous-Catégorie P1 *
Classe 7, Sous-Catégorie P2 *

Cette agrégation est inscrite sur la liste des entrepreneurs agréés sous le n° 16.855

Décision ministérielle du 10-06-2002

Pour le Ministre :

Ir. M. FRANSENS
Conseiller général

